

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nancy, le 17 novembre 2022

STOP AU MONOX !

L'ARS Grand Est lance sa campagne annuelle de prévention des intoxications par le monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité par intoxication en France. Chaque année, environ 4000 personnes en sont victimes et une centaine de personnes en décèdent. Pendant l'hiver 2021-2022¹, 81 épisodes d'intoxication au CO ont été enregistrés dans notre région, exposant 282 personnes. A l'approche de l'hiver et dans un contexte d'augmentation du prix des énergies, l'ARS Grand Est appelle à la plus grande prudence et met à disposition du grand public les conseils de prévention et bonnes pratiques pour s'en prémunir.

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et non irritant. Il est donc indétectable sans appareil de mesure. Les intoxications liées à ce gaz résultent le plus souvent d'un dysfonctionnement des appareils à combustion (chaudières au gaz, au fioul, au bois, chauffage d'appoint, poêle, cheminée...) et/ou d'un défaut d'aération des locaux où ils sont utilisés.

Si les intoxications se produisent la plupart du temps dans un contexte domestique, elles surviennent également dans les établissements accueillant du public, les lieux de culte et dans les milieux professionnels.

Un risque accru d'intoxication dans ce contexte d'augmentation du coût de l'énergie

Le contexte actuel d'augmentation du coût de l'énergie risque d'occasionner un risque accru d'intoxications, lié à l'utilisation de moyens de fortune pour se chauffer, au calfeutrage des systèmes d'aération ou à l'utilisation d'appareils vétustes ou non entretenus.

Comment s'en prémunir ?

Face à ces accidents le plus souvent évitables, il est primordial de rappeler les bons gestes de prévention pour éviter l'intoxication :

- Faites vérifier et entretenir chaque année les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié.
- N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion.
- N'utilisez jamais, pour vous chauffer, des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue.
- N'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par grand froid.
- Aérez quotidiennement et régulièrement votre habitation, même par temps froid, au moins 10 minutes par jour.
- Placez les groupes électrogènes impérativement à l'extérieur des bâtiments et ne les utilisez jamais à l'intérieur, y compris dans des lieux tels que cave, garage, remise.

¹ Données déclarées à l'ARS du 01/10/2021 au 30/04/2022

Les symptômes d'une intoxication

Les symptômes de l'intoxication les plus fréquents sont des maux de tête, des nausées, une confusion mentale et de la fatigue. Ils apparaissent plus ou moins rapidement en fonction des concentrations en CO dans l'air, et peuvent toucher plusieurs personnes au sein du foyer.

En cas de soupçon d'intoxication, il est recommandé :

- d'aérer les locaux,
- d'arrêter les appareils à combustion et quittez les locaux,
- d'appeler les secours en composant le 15, le 18 ou encore le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes)
- d'obtenir l'avis d'un professionnel qualifié avant de réintégrer les locaux.

Une campagne de communication pour informer le grand public et les collectivités territoriales

L'ARS Grand Est, comme chaque année, se mobilise ! Pendant tout l'hiver, elle met à disposition des collectivités et de tous les professionnels en contact avec du public des outils de communication afin d'informer sur les risques liés au CO et sensibiliser aux bonnes pratiques : dépliants d'information, d'affiches et des visuels pour les réseaux sociaux.

Téléchargez les outils de communication et retrouvez toutes les informations sur le site de l'ARS Grand Est : [Rubrique : Grand public > Protégez votre santé > Habitat, espace clos > Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone ?](#)



Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr